

Devenir Organisme agréé de Classement des Meublés de Tourisme

Info +

CURSUS STRUCTURATION DE L'OFFRE & ACCESSIBILITÉ

Formateur : ANAE
Anne ERPELDINGER

Public :

Toute personne en charge du dossier de classement des meublés de Tourisme au sein de l'Office de Tourisme.

2 Participants par structure : Un titulaire + 1 suppléant

Durée : 2 jours

Dates et lieux :

11 et 12 Mars 2019

Aix-en-Provence

Coût pédagogique prévisionnel:

-salariés de droit privé

310€ net/ stagiaire / jour

-salariés de droit public

120€ net/ stagiaire / jour

Méthodologie :

- Apports théoriques
- Etude de la grille de Classement
- Remise des documents réglementaires

Prérequis :

Etre rigoureux et être en mesure d'apprécier l'agencement et la décoration (intérieur et extérieur)

Pourquoi suivre cette formation ?

Devenir organisme agréé au classement des meublés de tourisme permet à l'OT d'aller à la rencontre des propriétaires des meublés de tourisme de son territoire, tout en améliorant la connaissance et l'animation de son offre locale d'hébergement. C'est aussi pour l'OT, une opportunité de générer une nouvelle source de financement grâce à ce service proposé.

L'OT augmente par ailleurs, la capacité de sa destination à pouvoir proposer une offre touristique toujours plus qualifiée, ce qui aura une incidence également sur la taxe de séjour.

A l'issue de la formation, l'OT peut devenir, si il satisfait à l'audit, un organisme agréé pour effectuer le seul classement national des meublés de tourisme mise en place par l'Etat.

Objectifs :

- ▶ Se préparer à l'audit permettant de devenir organisme de contrôle agréé pour effectuer le classement des meublés de tourisme.
- ▶ Expliquer le fonctionnement du classement dans le cadre de la Délégation
- ▶ Mettre en place une gestion administrative réglementaire
- ▶ Acquérir les connaissances et compétences techniques nécessaires dans le cadre du classement des Meublés de Tourisme.

Contenu :

JOUR 1

- Le contexte et le cadre réglementaire,
- Définitions du code du tourisme,
- Les arrêtés & textes réglementaires Atout France, la DGE, Tourisme et Territoires
- L'audit de certification
- Les Exigences de la procédure relative au classement
- Les principes de la délégation et le périmètre d'action
- Valeurs: Confidentialité, indépendance et neutralité
- Le système documentaire à développer
- Les qualifications et postes à pourvoir.

JOUR 2

- Les statuts des critères et le tableau de résultats
- Les prérequis et surfaces à retenir - exercices pratiques d'application-
- Le tableau de classement, le guide de contrôle, la note de clarification
- La grille de contrôle et les critères
- Le rapport de contrôle & la décision de classement
- Le matériel et les outils nécessaires
- Le suivi et la gestion des réclamations